**L'intégration par le sport**

**Genèse politique d'une croyance collective**

[**William Gasparini**](https://www.cairn.info/publications-de-William-Gasparini--509.htm) in [**Sociétés contemporaines**](https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines.htm) [**2008/1 (n° 69)**](https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2008-1.htm), pages 7 à 23

« Les jeunes issus de l'immigration trouvent dans le sport un encadrement, une hygiène de vie et des règles, une identification avec un quartier ou une cité. Ils peuvent également y rencontrer la réussite, et il y a de plus en plus de jeunes issus de l'immigration parmi les sportifs professionnels »

 (extrait du document « L'immigration », site internet *France Diplomatie*, ministère des Affaires étrangères

En réponse à la fragmentation des communautés nationales annoncée ou constatée dans de nombreux pays européens, le sport a souvent été présenté comme un puissant ciment ou du moins comme un modèle d'intégration pour des populations issues des immigrations et pour les « jeunes des cités ». Reposant sur un  mythe qui s'exprime à travers « l'idéologie sportive » promue par les pères fondateurs du sport moderne, le consensus autour des fonctions sociales d'un sport « naturellement » intégrateur est largement partagé pour deux raisons. En premier lieu, le schème des vertus sociales et éducatives du sport est suffisamment vague (de la pacification des banlieues à la sociabilité et la réalisation de soi) pour emporter une adhésion peu critique ; ainsi en est-il de la conviction largement partagée que la seule pratique sportive peut produire, au-delà des stades, un comportement citoyen et éthique. Par ailleurs, cette doxa est relayée par un « cercle de croyants » bien plus large que les seuls représentants du mouvement sportif, ceux-là mêmes qui, historiquement, ont toujours défendu les vertus du sport de compétition. Dès 1830, le pasteur anglais Thomas Arnold utilise le sport au collège de Rugby pour ses vertus morales et éducatives auprès des élèves. Élément du processus de civilisation selon Elias (1939), l'affrontement réglé des sports modernes permet l'expression de valeurs bourgeoises comme le *fair-play*et*le self government*(Bourdieu, 1984). Considéré comme une morale en acte, le sport contribue à l'intégration de la jeune élite sociale de l'époque. Des éducateurs des *public schools* anglais du milieu du XIXe siècle aux enseignants-promoteurs de la « République des Sports » (De Rette, 1969) des années 1960, en passant par les ministres gaullistes de la Jeunesse et des Sports [**[2][2]**Par exemple, Maurice Herzog, haut-commissaire à la Jeunesse et…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no2) et les militants communistes de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail dans les années 60, tous ont contribué à promouvoir et consolider la vision du sport (de compétition) intrinsèquement vertueux et éducatif. Pour les militants du sport éducatif de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail ­ proche du PC ­, le club sportif est un moyen de créer du lien social. Fortement influencés par les idées issues de la gauche marxiste et les courants d'analyse du sport en provenance des pays de l'Est (Léontiev, par exemple), ces théoriciens privilégient l'aspect socialisant du sport. Pour le général De Gaulle aussi, « le sport est un moyen exceptionnel d'éducation » (De Gaulle, 1934, p. 150). Bien qu'il se soit très peu exprimé sur ce sujet, l'attention qu'il porte à une possible utilisation éducative de l'activité sportive et son intérêt pour « la flamme de l'esprit sportif » (De Gaulle, 1934, p. 150) ne font aucun doute (Martin, 1999). Cette vision rappelle le rôle du sport déjà tenu sous Vichy « d'élément capital du redressement de la nation » (Ordonnance du 28 août 1945). Dans les premières années de la Ve République, cette valeur éducative de l'activité sportive est réaffirmée avec force, tout comme l'intérêt que l'État se doit d'y accorder.

Ainsi, le recours actuel au sport dans les « banlieues » renvoie à l'histoire des politiques sportives. Les fondements idéologiques de ces politiques s'inscrivent dans une doctrine des sports de la Ve République : l*'Essai de doctrine des sports* est le résultat des travaux d'une commission mise en place en 1965 par le Haut Comité des Sports, rassemblant toutes les idéologies favorables au sport (essentiellement gaullistes et communistes) et placée sous la présidence de Jean Borotra. Porté par une volonté d'insuffler un « idéal à la jeunesse » [**[3][3]**Maurice Herzog, entretien sur France Info, le 25/11/2007. M.…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no3), ce consensus entre gaullistes et communistes autour des valeurs éducatives du sport de compétition perdure sous cette forme jusque dans les années 1980. On le voit, la vision moderne du sport est partie intégrante d'un « idéal moral » qui semble transcender les oppositions politiques et sociales.

Depuis une vingtaine d'années, le cercle s'est considérablement élargi, tant en France qu'en Europe, en agrégeant non seulement les sportifs eux-mêmes mais aussi des élus politiques, des journalistes, des chefs d'entreprise, des intellectuels, confortant ainsi une vision établie du sport et la restituant sans cesse sous une forme réactualisée. Ainsi, dès la fin des années quatre-vingt émerge un discours sur « la citoyenneté par le sport » réactivant les anciennes vertus socialisatrices. À la faveur des débats récents sur le « modèle français d'intégration » et des orientations politiques nouvelles en matière de politique urbaine, la croyance s'est une nouvelle fois adaptée en visant maintenant l'intégration des populations issues des immigrations ou des « jeunes des quartiers ». Mais de l'aveu de l'un des premiers sociologues du sport ayant travaillé sur la question, « les discours que l'on tenait il y a vingt ans sur l'intégration par le sport sont caducs non seulement parce que la réalité sociale s'est modifiée mais encore parce que les manières de l'appréhender se sont elles-mêmes transformées » (Duret, 2006, p. 9). Ce dossier de la revue *Sociétés contemporaines* se propose précisément de questionner les catégories utilisées pour approcher cette réalité tout en l'illustrant à partir d'enquêtes sociologiques récentes.

Maintes fois entendus dans les médias [**[4][4]**Depuis le début des années 90, nombre de journaux mettent en…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no4) et les communications politiques, les discours sur l'intégration des populations immigrées par le sport et, plus particulièrement, des jeunes français d'origine maghrébine ou de confession musulmane, nous « parlent » presque trop facilement, produisant ainsi un « effet de réel » (Barthes, 1968). Ces discours sont ainsi largement confortés en retour par les sondages d'opinion [**[5][5]**Depuis 2000, un certain nombre de sondages (SOFRES,…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no5) et les images télévisées de sportifs de haut niveau issus de l'immigration. La médiatisation du sport de haut niveau a certainement donné corps à cette croyance. De nombreux exemples « vus à la télé » de footballeurs et autres basketteurs et athlètes issus conjointement de l'immigration et des milieux populaires accréditent l'idée que le sport favorise la réussite de personnes dont les origines ethniques, culturelles et socio-économiques seraient ailleurs stigmatisées. Les exemples de Zinedine Zidane, Abdelatif Benazzi, Brahim Asloum, Nicolas Anelka, Ladji Doucouré, Mehdi Baala, Thierry Henri et d'autres (notamment dans le football, le basket, les sports de combat, les courses d'endurance) nous montrent qu'à la différence de la culture, de l'économie ou de la politique, le sport semble pouvoir fonctionner comme un ascenseur social. On remarque aussi que la publicité commerciale des équipementiers utilise largement les particularités ethniques de ces figures de la réussite afin de toucher des publics très « diversifiés » (Noiriel, 2006). On le voit, comme toute croyance, celle du sport intégrateur atteste d'une efficacité symbolique car elle se fonde sur des cas de réussite ou des exemples de redynamisation des quartiers par le sport. Que devient alors la croyance du sport intégrateur à l'épreuve du terrain ?

Si les articles du dossier ont une portée critique dans le sens où ils proposent une déconstruction du sens commun par la preuve, aucun ne s'inscrit pour autant dans le courant de la sociologie critique du sport de compétition développée par Jean-Marie Brohm [**[6][6]**Jean-Marie Brohm est l'un des représentants les plus connus…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no6). Dans leur souci d'objectivité et la diversité de leurs terrains, les enquêtes menées par les auteurs de ce numéro permettent alors d'interroger  « l'intégration par le sport » comme catégorie d'analyse et de pensée (Brubacker, 2001). Pour en comprendre la genèse et les formes qu'elle peut revêtir, il convient de la rapporter à ses conditions de réalisation et à sa propre histoire car elle est le produit d'un ensemble de circonstances historiques bien déterminées. Mais la rupture avec ces catégories construites impose aussi de s'écarter des effets tant des médias que du politique (tendant soit à valoriser le « multiculturalisme sportif » dans le sport de haut niveau soit à mettre en exergue le « communautarisme sportif » [**[7][7]**Voir à ce sujet Gasparini W. 2007. Le sport, entre communauté…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no7)) pour saisir, dans la confrontation au terrain, le sens de la pratique sportive pour les populations que l'on dit « à intégrer » et sa contribution réelle au lien social.

**LA CONSTRUCTION D'UNE CATÉGORIE DE PENSÉE**

[7](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#pa8)Après la victoire de l'équipe de France « Black-Blanc-Beur » au Mondial de football en 1998, le conseiller du ministre de l'Intérieur de l'époque déclarait : *« Zidane a fait plus par ses dribbles et ses déhanchements que dix ou quinze ans de politique d'intégration »* [**[8][8]**Interview de Sami Naïr, Le Nouvel Observateur, 24 décembre 1998.](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no8). « L'immigré » ou, plus généralement, « le sportif issu du peuple qui a réussi grâce au sport » apparaît comme la nouvelle figure médiatique qui émerge progressivement à partir de la fin des années 1980. Si l'on s'en tenait à l'étude des sportifs vedettes issus de l'immigration, on pourrait conclure, comme le soulignaient S. Beaud et G. Noiriel à propos du football, « à l'efficacité du rôle assimilateur du sport » (Beaud, Noiriel, 1990).

[8](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#pa9)La réussite des quelques athlètes issus des milieux populaires et sélectionnés dans les équipes de France de football, de boxe ou d'athlétisme, si elle contribue au mythe du « salut social » par le sport (Gasparini, Knobé, 2005), fait cependant écran à la réalité de l'impasse dans laquelle se trouvent nombre de jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle. En réponse à l'intérêt de l'opinion publique et à l'exploitation politico-médiatique du « multiculturalisme sportif », les sociologues et les historiens du sport tentent pourtant de relativiser et de contextualiser les vertus et les effets intégrateurs du sport (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996 ; Charrier, Jourdan 1999 ; Fodimbi, 2000, 2002 ; Blanchard, Bancel, 2003. Gastaut, 2003 ; Falcoz, Koebel, 2005 ; Fates, 2005 ; Gasparini 2005, 2007 ; Liotard, 2005 ; Besson, Poli, 2007) tout en accordant depuis quelques années un intérêt croissant aux recherches portant sur l'immigration nord-africaine et intra-européenne (par exemple, Lanfranchi, Wahl, 1996 ; Barreaud, 1996). Mais nombre d'entre eux mettent davantage en exergue les parcours réussis (ou non) des sportifs de haut niveau issus de l'immigration (notamment les footballeurs) que l'investissement associatif des sportifs amateurs ou les regroupements sportifs par origine ethno-culturelle.

Le système des schèmes cognitifs qui sont au principe de la construction de la conviction que le sport serait un espace d'intégration des immigrés fonde en partie le sens commun et constitue un arbitraire historique : tout au long du XXe siècle, la France (pays d'Europe qui a connu les plus grands mouvements d'immigration) aurait « naturellement » intégré des sportifs issus de l'immigration (italiens, arméniens, espagnols, polonais, algériens, africains, turcs). Pour déconstruire cette catégorie de pensée, il semble important tout d'abord de prendre pour objet les schèmes de perception et de jugement. Mais il s'agira aussi d'analyser les théories et les modèles nationaux qui construisent les catégories permettant de penser la cohésion sociale et nationale par le sport.

Appliqué au sport, le terme d'intégration lui-même pose question. Utilisé en France selon une conception durkheimienne et républicaine, on lui préférera celui *d'insertion*ou de *cohésion par le sport*dans les instances européennes (Conseil de l'Europe et Union européenne). Notion polysémique, l'intégration se décline selon son inscription nationale et l'enracinement sociologique qui lui donne sens (Schnapper, 2007). Sayad a défini l'intégration comme un « processus dont on ne peut parler qu'après coup, pour dire qu'elle a réussi ou qu'elle a échoué ; un processus qui consiste à passer de l'altérité la plus radicale à l'identité la plus totale » (Sayad, 1999, p. 307). La notion d'intégration ne correspond en réalité à aucune expérience mais elle peut orienter les interrogations sociologiques, même si elle n'est pas directement opératoire dans les démarches de la recherche. On ne peut donc étudier l'intégration en tant que telle, mais on peut analyser ses diverses dimensions à un moment donné. En tant que pratique génératrice de lien social dans la société d'installation, le sport constitue l'une de ces dimensions. Mais l'ambiguïté dans l'usage du terme « intégration » et celui d'« insertion » en matière de sport montre la difficulté à penser le rôle réel du sport dans les mécanismes sociaux. Alors que sur le plan général, le débat avait été tranché au cours des années 1980 (« insertion » concernant le champ social global et « intégration » le champ plus spécifique des enfants de migrants ­ confirmé par la création d'un Haut Conseil à l'intégration en 1990), dans le domaine du sport, la confusion persiste (Gastaut, 2004). Les chercheurs en sciences du sport travaillant sur la question utilisent indifféremment les deux notions. Toutefois, jusqu'aux années 2000, le terme d'insertion semble prédominer (Duret, Augustini, 1993 ; Charrier, 1997 ; Clément, 2000). À partir de 2005, tant le renouvellement des recherches que le renouveau du débat sur le « modèle français d'intégration » conduisent les auteurs à utiliser davantage la notion d'intégration (Falcoz, Koebel, 2005 ; Poli Besson, 2007).

# LES CONDITIONS SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES DE DIFFUSION D'UNE CROYANCE

L'émergence des discours sur l'utilité sociale du sport dans sa participation à la lutte contre la « crise du lien social » (notamment dans les quartiers populaires) s'explique par un ensemble de facteurs structuraux, politiques et institutionnels et par une conjoncture particulière.

[12](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#pa13)Sous l'effet conjugué des transformations du « système des sports » ou du champ socio-sportif français (C. Pociello, 1981, 1995) [**[9][9]**Avec notamment l'arrivée de « nouveaux sports » pratiqués hors…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no9) et de nouvelles dynamiques (libéralisation du marché et désengagement de l'État, montée des inégalités, crise économique, chômage, premières émeutes urbaines, changements politiques), le sport est de plus en plus convoqué pour lutter contre les nouvelles exclusions sociales. En développant une certaine forme de compassion(dans un souci d'accompagnement des plus démunis) et en s'associant aux politiques sociales, le recours au sport change de registre de justification. Le sport devient « social » et les dispositifs « socio-sportifs ». Quelle soit qualifiée de « jeunesse-ressource » ou de « jeunesse-menace » (Vulbeau, 2001) selon les tendances politiques, la jeunesse des quartiers populaires devient progressivement le groupe cible de l'action publique. Ainsi, dès la fin des années quatre-vingt, un nouvel espace politico-professionnel se structure autour de la question de l'intégration sociale par le sport sous le double effet des politiques publiques et des stratégies de positionnement d'institutions et d'agents dont l'existence est en partie liée à la transformation de cet espace. Face à la concurrence des politiques de la ville et des nouvelles politiques sportives des collectivités territoriales (depuis la décentralisation), le ministère de la Jeunesse et des Sports trouve dans « l'insertion » puis « l'intégration par le sport » une nouvelle compétence susceptible de perpétuer son existence.

Depuis 1990 (date de création d'un ministère d'État chargé de la politique de la ville), les ministères de la Ville et des Sports travaillent ainsi de concert pour redynamiser et pacifier les banlieues. Sous les ministres de la Ville Michel Delebarre puis Bernard Tapie, des équipements sportifs de proximité et des animations sportives de quartiers, animés par des policiers et des éducateurs, voient progressivement le jour. Parallèlement à l'émergence de nouvelles formations [**[10][10]**DEUST et Licences de médiation sportive, développement social…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no10) et de nouveaux métiers d'animateurs « socio-sportifs » (Monin, Bouhaouala, 2005) apparaissent aussi de nouvelles catégories de pensée et d'action produites dans les commissions, réunions, colloques chargés de fournir de la réflexion intellectuelle et des expertises clés en main aux élus politiques [**[11][11]**Par exemple : Actes du colloque de Fleury-Mérogis, Le rôle du…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no11).

Pour lutter contre l'anomie et re-pacifier les banlieues (et profitant de la médiatisation des figures immigrées de la réussite sportive), de nouveaux dispositifs de prévention et d'encadrement de la jeunesse masculine voient le jour, parmi lesquels les dispositifs « socio-sportifs », de « prévention », « d'insertion », « d'éducation ». .. par le sport (Charrier, Jourdan, 2005). Ces choix terminologiques renvoient à la difficulté de nommer le public-cible (les jeunes étrangers, les jeunes issus de l'immigration, les jeunes des quartiers, les jeunes en difficulté... ?) et les territoires concernés (banlieues, quartiers sensibles, cités populaires, quartiers de relégation, « cités-ghettos », quartiers d'exil...). Même si le vocabulaire de l'administration n'a jamais été complètement fixé, ces quartiers sont devenus une catégorie d'appréhension des problèmes sociaux, une sorte de résumé et de symbole d'une question sociale, souvent évoquée aujourd'hui à travers le référentiel urbain (Authier, Bacqué, Guérin-Pace, 2007).

Ces dernières années, de nombreux dispositifs ont ainsi été mis en place par les pouvoirs publics (État et collectivités territoriales) et les fédérations sportives selon une logique qui transcende les frontières des appartenances politiques. Depuis 2003, un pôle ressources national « Sport éducation insertion » du ministère des Sports est chargé de coordonner les actions « d'insertion par les APS » alors qu'un programme « Parcours Animation Sports » à destination des jeunes des banlieues est lancé en mai 2006 par le ministre de la Jeunesse et des Sports, Jean-François Lamour. Celui-ci s'affiche comme l'une des réponses aux émeutes urbaines de novembre 2005. De son côté, le Comité olympique français (CNOSF) a aussi engagé une action au service des jeunes des zones urbaines sensibles.

[15](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#pa16)Le foisonnement de dispositifs et de rencontres d'experts dans ce domaine nous indique que la tentative de rupture avec le sens commun est d'autant plus improbable que la recherche a longtemps été liée à la demande sociale (ministérielle d'abord, puis celle des collectivités territoriales). Mais les expertises produites et les catégories utilisées témoignent aussi de la distance qui sépare le chercheur du terrain (le sport des « classes populaires » ou la pratique sportive « en banlieue ») qu'il est censé objectiver (Mauger, 2006).

Dans les sciences sociales interprétatives, de nombreux mots clés ­ « communauté », « citoyenneté », « diversité », « intégration », par exemple ­ constituent à la fois des catégories de *pratique* sociale et politique et des catégories d'*analyse* sociale et politique (Brubaker, 2001). Par catégories de pratiques, Brubaker entend les catégories de l'expérience sociale quotidienne, développées et déployées par les acteurs sociaux ordinaires, en tant qu'elles se distinguent des catégories utilisées par les socio-analystes, qui se construisent à distance de l'expérience. Lorsque l'équipe de France de football a gagné la Coupe du monde en 1998 puis le Championnat d'Europe en 2000, de nombreux journalistes se sont écriés « l'Équipe de France de football, c'est l'histoire en raccourci d'un siècle d'immigration ». Ainsi a-t-on installé l'idée que la France aurait, tout au long du XXe siècle, *naturellement* intégré grâce au sport des hommes issus des différentes vagues d'immigration. Dès les années 1990, des chercheurs en sciences sociales reconnaissent en effet au sport un rôle de « puissant agent d'insertion dans la société d'accueil » (Milza, 1995). À l'occasion de ces victoires largement médiatisées, l'historien Benjamin Stora et la démographe Michèle Tribalat [**[12][12]**Libération, 10 juillet 1998.](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no12) ou encore Georges Vigarello [**[13][13]**« Quand le foot fait la France », Nouvel Observateur,…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no13) évoquent tous dans ces mêmes médias les vertus « intégrationnistes » du football. Pourtant, cette vision enchantée de l'intégration par le sport ne fait pas l'unanimité, et pas seulement parmi les sociologues traditionnellement critiques (Brohm, Perelman, 2002). De nombreux travaux ont permis depuis de relativiser les effets socialisateurs du sport (notamment Choquet, 2002 ; Roché, 2006) [**[14**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no14)

Les contributions les plus récentes montrent d'une part que le sport ne contient pas de vertus éducatives intrinsèques (Gastaut, 2003 ; Falcoz, Koebel, 2005 ; Poli, Besson, 2007 ; Gasparini, Vieille-Marchiset, 2008) et que, d'autre part, le regard porté sur le rôle social du sport dépend aussi d'une européanisation des lectures sociales. En circulant dans les différents espaces nationaux (en Europe), les théories politiques de la « cohésion », de l'« insertion » ou de l'« ntégration » par le sport s'imposeraient-elles « naturellement » ?

# CIRCULATION EUROPÉENNE DES IDÉES OU TRAITEMENTS NATIONAUX DIFFÉRENCIÉS ?

La croyance intégrationniste observée nationalement apparaît en derniers recours comme la conjonction d'influences européennes (via par exemple les recommandations et les résolutions du Conseil de l'Europe) et de modèles nationaux d'intégration.

[18](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#pa19)Promoteur d'une conception humaniste du sport, le Conseil de l'Europe diffuse l'idée d'un sport amateur facteur d'insertion sociale et d'inclusion des immigrés. Dès 1981, les ministres européens responsables du sport adoptent une résolution sur le sport pour les immigrés [**[15][15]**Résolution sur le sport 81/4.](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no15), convaincus qu'il est un moyen important pour une plus grande participation des « migrants » à la vie sociale dans les pays d'accueil. Parallèlement, les directives européennes condamnent toutes les formes de discrimination, y compris dans l'accès aux loisirs (Guiraudon, 2004). Le Conseil de l'Europe a rappelé en mai 2003 la « valeur sociale du sport pour la jeunesse » soulignant, par la même occasion, son rôle en matière d'intégration. Selon ses rapporteurs « le sport est une activité humaine qui repose sur des valeurs sociales éducatives et culturelles essentielles. Il est un facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles. ». En déclarant l'année 2004 comme « Année européenne d'éducation par le sport », l'Union européenne encourage les pays à consolider la doxa. Rédigé en 2007 par la Commission européenne, le « Livre blanc » sur le sport propose quant à lui de développer dans chaque pays de l'UE des actions qui visent « l'inclusion sociale par et à travers le sport ». Une attention particulière est demandée aux pays membres pour favoriser l'accès « des femmes issues de minorités ethniques » à la pratique sportive [**[16][16]**Commission Staff Working Document, Action Plan « Pierre de…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no16). En Allemagne, « l'intégration des immigrés par le sport » devient depuis 2006 un programme spécifique du Deutscher Sportbund, encouragé par le ministère fédéral de l'Intérieur. La législation en Grande-Bretagne (dans le cadre des Race

Relations Actes) prévoit également des programmes nationaux et locaux aussi bien de lutte contre le racisme dans le sport que de « multiculturalisme sportif » visant à mieux intégrer les jeunes issus de l'immigration indo-pakistanaise (Moore, 2000).

[19](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#pa20)D'une manière générale, le sport, comme fait social au sens durkheimien, reflète bien la nature des rapports entre minorités ethniques et société d'accueil dans son ensemble (Arnaud, 2005). Pourtant, malgré ces différences nationales, les chefs d'État mais aussi de nombreux citoyens européens conçoivent le sport comme une voie possible pour le développement du dialogue entre les différentes cultures qui cohabitent en Europe. D'après les résultats d'un sondage commandité par la Commission européenne en 2004, près de 3 citoyens de l'Union européenne sur 4 (73 %) voient dans le sport un instrument pour favoriser l'intégration des populations immigrées et 64 % des citoyens européens pensent que le sport permettrait de lutter contre la discrimination [**[17][17]**Eurobaromètre Spécial 213 (2004), Les citoyens de l'Union…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no17). On pourrait alors penser que les modèles d'intégration par le sport des différents pays européens sont similaires du fait notamment de l'harmonisation européenne. Sous l'effet des politiques sportives de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, on observe en effet une tendance à l'homogénéisation des dispositifs publics. La lecture des dispositifs d'insertion et des publications européennes autour de la thématique du « sport et des minorités » (Arnaud, 1999 ; Moore, 2000 ; Blecking, 2001 ; Blecking, Waic, 2007 ; Besson,

Poli, 2007) met en lumière tant la convergence des questions posées et des points de vue autour des fonctions éducatives du sport que la diversité des réponses concernant la manière dont les sociétés civiles (notamment les mouvements sportifs et associatifs) et les États (ou les collectivités territoriales) utilisent le sport pour inclure les immigrés et leurs descendants.

# REGARDS CROISÉS

[20](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#pa21)Les contributions présentées dans le dossier de la revue Sociétés Contemporaines montrent toutes que la liberté à l'égard des catégories nationales de pensée ne se conquiert qu'au prix d'un effort pour rendre explicites les problématiques obligées à propos des « vertus intégratrices » ou socialisantes du sport. On l'a vu, le discours sur l'intégration par le sport est un discours chargé symboliquement qu'il importe de mettre au jour afin de mieux saisir la portée exacte de ce phénomène. Étant peu à peu devenue consubstancielle à l'activité intellectuelle, la doxa du sport intégrateur ne peut finalement être saisie que dans ses manifestations ou ses effets objectifs, c'est-à-dire par l'enquête empirique, historique ou sociologique. C'est tout l'objet du dossier [**[18][18]**Les articles de ce numéro ont été présentés et discutés dans le…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no18). À travers les différents éclairages (sociologique, historique et politiste), les contributeurs abordent la question au travers des pratiques sociales et des représentations qui donnent corps à la croyance du sport intégrateur ou, au contraire, qui l'invalident.

C'est dans une perspective comparative que Lionel Arnaud analyse les conditions tant socio-politiques que culturelles dans lesquelles le sport est progressivement devenu un instrument valorisé par les professionnels du travail social, en particulier dans leurs interventions à l'égard des « minorités ethniques ». En s'appuyant à la fois sur une contextualisation historique des usages du sport en matière de gestion des différences culturelles et sur une enquête de terrain réalisée en France et en Angleterre entre 1996 et 1999, l'auteur entend montrer que le sport s'est imposé dans le travail social à la faveur d'un mouvement de rationalisation des politiques sociales visant à dépassionner le débat sur la place des spécificités culturelles et religieuses dans l'espace public. Dans ces deux pays réputés divergeant en matière de traitement des affirmations identitaires, le recours au « sport social » permet de contrer les menaces centrifuges que les minorités ethniques feraient peser sur la société, en contribuant à rationaliser leurs revendications identitaires.

Dans cette même perspective de révéler les ambiguïtés du processus d'intégration, Yvan Gastaut s'intéresse de son côté au match de football interrompu entre la France et l'Algérie en 2001. À partir de la mise en scène médiatique de ce match, il explore la manière dont le débat sur l'intégration s'est fixé sur l'objet “sport”. À la suite de la Coupe du monde 1998 et de l'Euro 2000, journalistes, hommes politiques et milieux sportifs ont produit un discours commun sur les vertus de l'intégration par le football. Le match France-Algérie d'octobre 2001 apparaît alors comme une « aubaine » afin de poursuivre la capitalisation de la bonne marche du processus d'intégration en France et communiquer sur la réconciliation entre les deux pays, quatre décennies après la guerre d'indépendance. À travers l'étude du traitement de cet évènement dans la presse quotidienne nationale, l'auteur compare l'avant et l'après match. De nombreux articles précédant le match présentent des situations d'intégration par le football dans la pratique amateur à travers des clubs ou des figures emblématiques. Mais, à la suite des incidents du Stade de France, un tout autre discours apparaît, relevant l'incompréhension des générations et mettant en doute les capacités d'intégration des jeunes issus de l'immigration.

Analysant la pratique sportive amateur en club, William Gasparini et Pierre Weiss prennent quant à eux comme « terrain d'étude » les immigrés turcs travaillant en France et en Allemagne. À l'instar d'Yvan Gastaut, mais à partir d'un fait sportif non médiatisé, leur approche permet de questionner le concept d'intégration, entre réalité et représentations. Les « originaires » de Turquie constituent la première communauté immigrée en Europe et la première population étrangère dans le bassin rhénan, notamment en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg (Allemagne). L'existence d'une même population immigrée dans une aire géographique relativement homogène tout en appartenant à deux pays différents permet de comparer les stratégies identitaires des immigrés, leur pratique sportive ainsi que le regard porté par la société d'installation. Les données empiriques recueillies dans des clubs de football fréquentés majoritairement par des sportifs originaires de Turquie attestent d'un « entre-soi sportif ». D'autres chercheurs en sciences sociales nous indiquaient déjà que les immigrés turcs installés en Allemagne privilégient le fonctionnement autour d'organisations communautaires (entreprises, commerces et associations). Mais ces recherches penchent généralement pour une explication culturaliste. Les auteurs proposent au contraire d'étudier la signification tant sociale que politique et culturelle de ces regroupements sportifs à caractère « communautaire » (que les deux pays apprécient différemment). Font-ils alors de l'entre-soi parce qu'ils y sont contraints, disposés socialement ou bien le font-ils de manière militante ? En mettant en exergue les causes sociales du regroupement sportif, l'étude entend montrer que les modalités de l'engagement sportif de minorités nationales ou de nationaux issus de l'immigration

dépendent d'un ensemble de facteurs socio-démographiques, politiques, socio-économiques, culturels et historiques qui, en se combinant, produisent des situations à la fois cohérentes et variées. L'approche comparative de cette contribution rejoint celle de Lionel Arnaud. Dans le travail d'objectivation réflexif du chercheur, cette méthode semble particulièrement adaptée car elle permet de rendre étrange l'évident par la confrontation avec des manières de penser et d'agir « étrangères » (qui sont les évidences des autres).

[24](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#pa25)

Manuel Schotté aborde quant à lui les figures du sportif naturalisé et du champion « d'origine immigrée ». Son texte propose de comparer la manière dont sont perçus et traités les sportifs naturalisés d'une part, et les enfants d'immigrés devenus compétiteurs de haut rang de l'autre. Toujours suspectés d'attachement circonstanciel et/ou feint à la nation qu'ils rallient, les premiers ne peuvent incarner la fiction nationale qui se joue et se rejoue à chaque compétition internationale qu'au prix d'un permanent travail collectif de gommage de leur origine « extérieure ». À l'opposé de cette lecture en termes d'incomplétude, le champion né en France de parents immigrés bénéficie lui d'un traitement élogieux. S'il est à ce point loué c'est que, à l'inverse du sportif naturalisé tardivement dont la venue et la réussite sont marquées de façon irréversible du sceau du soupçon, il assure le renforcement de deux catégories relevant de la « pensée d'État » qu'il fait se rencontrer. Donnant corps et visibilité à la croyance nationalement constituée quant aux vertus intrinsèquement éducatives du sport d'une part, et à la fable de l'intégration à la française d'autre part, ce champion fait en quelque sorte figure de héraut en qui s'incarnent des valeurs étatiquement mises en forme et qui trouvent dans la thématique de l'« intégration par le sport » leur traduction paroxystique.

En déconstruisant la croyance du “sport intégrateur”, les auteurs montrent finalement comment s'y condense toute l'ambiguïté de notions telles que l'intégration, la citoyenneté ou l'identité nationale. Le recours au sport pour « intégrer les immigrés » ou, plus généralement, « les jeunes des cités » répond au projet politique de pacifier les territoires de l'exclusion tout en cherchant à « faire France » (Tribalat, 1996) dans un contexte où le chômage et les nouvelles affirmations identitaires désorganisent les milieux populaires ouvriers et où l'immigration devient un problème public [**[19][19]**Dont l'une des conséquences est la création d'un ministère de…](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#no19). C'est dire que les contributions proposées dans ce dossier ouvrent de nombreuses pistes de recherche et dépassent de loin la seule question de la fonction sociale du sport, laquelle fait ici à la fois figure d'analyseur et de catalyseur de processus plus larges.

William Gasparini, Équipe de recherche en Sciences sociales du sport (EA 1342), Université Marc Bloch, Strasbourg II, william. gggasparini@ noos. Fr

* Par exemple, Maurice Herzog, haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports de  1958 à 1963, puis secrétaire d'État, ou encore François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports, de janvier 1966 à mai 1968.
* [**[3]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re3no3)

Maurice Herzog, entretien sur France Info, le 25/11/2007. M. Herzog est nommé haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports en septembre 1958.

* [**[4]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re4no4)

Depuis le début des années 90, nombre de journaux mettent en avant l'effet bénéfique du sport dans les banlieues. Voir par exemple les articles du Monde : 1er août 1991, « Banlieues : la prévention par le sport » ; 16 juillet 1998, « Les banlieues, l'autre vainqueur de la Coupe du monde ». Voir aussi la contribution d'Yvan Gastaut dans ce numéro.

* [**[5]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re5no5)

Depuis 2000, un certain nombre de sondages (SOFRES, Eurobaromètre, TNS Direct), commandés par des institutions, magazines sportifs et associations de promotion du sport, confortent l'idée que la pratique régulière d'un sport permet à un jeune des quartiers difficiles de mieux s'en sortir et constitue un facteur important d'intégration sociale[0].

* [**[6]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re6no6)

Jean-Marie Brohm est l'un des représentants les plus connus (tant des STAPS que de la gauche radicale, des intellectuels critiques et des lecteurs du Monde Diplomatique) de la « sociologie  critique  du sport » inspirée par le freudo-marxisme et les maîtres de l'École de Francfort (Th. W. Adorno, H. Marcuse, M. Horkheimer, W. Reich). À l'inverse des fonctionnalistes positifs qui considèrent le sport intrinsèquement vertueux, Brohm penche pour un « hyperfonctionnalisme retourné » en attribuant au sport de compétition une fonction aliénante par essence (tout en se soustrayant aux procédures d'objectivation de la preuve sociologique).

* [**[7]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re7no7)

Voir à ce sujet Gasparini W. 2007. Le sport, entre communauté et communautarisme, Revue Diversité(Ville École Intégration), no 150, p. 77-83.

* [**[8]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re8no8)

Interview de Sami Naïr, Le Nouvel Observateur, 24 décembre 1998.

* [**[9]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re9no9)

Avec notamment l'arrivée de « nouveaux sports » pratiqués hors institution sportive, la remise en question de la légitimité du modèle de la compétition dans le sport amateur, la médiatisation et marchandisation progressive du sport. Voir à ce sujet le dossier « Le nouvel âge du sport ». Esprit, no 4, avril 1987.

* [**[10]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re10no10)

DEUST et Licences de médiation sportive, développement social par le sport, d'insertion par le sport, d'animation socio-sportive...

* [**[11]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re11no11)

Par exemple : Actes du colloque de Fleury-Mérogis, Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes, Janvier 1992 ; Actes du colloque de Montluçon, Sport, facteur d'intégration dans la cité, mai 1992 ; Journées d'études de Vaucresson, Politiques sportives et insertion sociale des jeunes, novembre 1992 ; Actes du colloque de Brest, Ville, sport et citoyenneté, 26-28 novembre 1992... [0].

* [**[12]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re12no12)

Libération, 10 juillet 1998.

* [**[13]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re13no13)

« Quand le foot fait la France », Nouvel Observateur, 16 juillet 1998.

* [**[14]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re14no14)

La pratique du sport intensif peut aussi entraîner des troubles associés chez les jeunes (violence physique, troubles anxiodépressifs, tentatives de suicide) ­ voir Choquet M. 2002. « Étude épidémiologique sur les jeunes sportifs de compétition ». In Aeberhard P. (Dir) Activités physiques et sportives, santé publique et prévention des conduites dopantes, Rapport pour le ministère de la Santé. Voir aussi Roché S. 2006. « Plus de sport, plus de délinquance chez les jeunes », Recherches et prévisions, 82, p. 100-108.

* [**[15]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re15no15)

Résolution sur le sport 81/4.

* [**[16]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re16no16)

Commission Staff Working Document, Action Plan « Pierre de Coubertin », Accompanying documents to the White paper on sport, Commission of European Communities, Bruxelles, 11.7.2007.

* [**[17]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re17no17)

Eurobaromètre Spécial 213 (2004), Les citoyens de l'Union européenne et le sport, Sondage commandité par la direction générale de l'Éducation et de la culture et coordonné par la direction générale Presse et communication, Commission européenne, novembre 2004.

* [**[18]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re18no18)

Les articles de ce numéro ont été présentés et discutés dans le cadre de la Journée d'Étude internationale « Sport et immigrations : réalité et représentations » organisée en avril 2006 par l'Équipe de recherche en Sciences sociales du sport (EA 1342) de l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

* [**[19]**](https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2008-1-page-7.htm#re19no19)

Dont l'une des conséquences est la création d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy.